

Bulletin gratuit d'information d'Esparron-de-Verdon et Albiosc

N°9

Été
2023

Le petit Journal



ÉDITO

Véritable trait d'union indispensable entre votre commune, associations et habitants, nous vous proposons une nouvelle édition du petit journal, le numéro 9. C'est l'occasion pour le maire et son équipe de présenter tout le travail accompli.

Chaque premier trimestre est en partie rythmé par l'élaboration du Budget Primitif (BP), et vous trouverez dans cette édition les grandes lignes de cet exercice.

Nous vous présentons également dans ce numéro, l'avancement du Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'appel à projet d'un compostage partagé et vous pourrez faire connaissance avec la nouvelle secrétaire de mairie : Angélique.

Enfin, la haute saison arrive à grand pas, la fête du Lac a ouvert la saison et bien d'autres initiatives suivront. Elles seront portées par nos associations avec le soutien sans faille de la municipalité.

Bonne lecture !

Le Comité de Rédaction

JUMELAGE ESPARRON-DE-VERDON/ BAD KROZINGEN

DES RETROUVAILLES CHALEUREUSES !

Le comité de jumelage de Gréoux-les-bains/Esparron-de-Verdon s'est rendu à Bad Krozingen en novembre dernier à l'occasion du marché de Noël. Dès son arrivée, la délégation était invitée par la commune à passer une soirée au restaurant en présence du maire et de ses conseillers. Un stand de produits régionaux provençaux tenu par le comité de jumelage à l'occasion du marché de Noël fut un beau succès. Balade en calèche et marché de Noël en Forêt-Noire ont clôturé la journée du dimanche.

Du 27 au 29 mai, nos amis Allemands seront en visite chez nous. Un tour sur le bateau Verdon Croisières est programmé lundi 29 après midi sur le lac suivi d'un verre de l'amitié offert par la mairie aux adhérents.

Les prochains événements majeurs :

- Fête de la bière prévue le 30 septembre à Gréoux-les-Bains
- Déplacement en décembre au marché de Noël de Bad Krozingen



.....
**Vous souhaitez
adhérer au
comité de jumelage !
Contactez-nous :
jum-greoux-esparron@sfr.fr**
.....

NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES NOUS A QUITTÉ POUR D'AUTRES HORIZONS



Après 4 années passées au service de la commune et de ses habitants, Yohann Cappelletti, a quitté son poste de DGS pour rejoindre un nouveau poste situé à Cotignac. Nous tenons à exprimer toute notre gratitude pour son travail, ses compétences et son aide précieuse pour notre village.

Nous souhaitons la bienvenue à Angélique Fédorenko qui reprend le poste. Elle travaille depuis 2009 dans la fonction publique territoriale. D'abord agent d'accueil, elle s'est formée et a passé différents concours pour devenir responsable financière et ressources humaines dans les Hautes-Alpes (05) puis est devenue secrétaire de mairie depuis 2022 dans les Alpes-de-Haute-Provence.

GRATUITÉ DES MÉDIATHÈQUES



Nous avons le plaisir de vous annoncer que le réseau des Médiathèques DLVAgglo offre désormais des inscriptions gratuites à tous les résidents et les résidentes. C'est avec joie que nous vous invitons à profiter de cette opportunité pour accéder à une multitude de ressources culturelles et éducatives.

Que vous soyez passionné(e)s de lecture, amateur(e)s de films, la Médiathèque d'Esparron-de-Verdon a quelque chose à vous offrir. Notre collection comprend une large gamme de livres, de DVD, de livres audio, ainsi que des ressources en ligne, accessibles à tous les âges et tous les goûts.

L'inscription gratuite vous permettra d'emprunter et de profiter de ces ressources en toute liberté.

De plus, notre équipe dévouée est disponible pour vous conseiller et vous aider à trouver les œuvres qui

correspondent à vos centres d'intérêt. En vous inscrivant, vous aurez également accès à nos événements et ateliers culturels organisés régulièrement par le réseau des médiathèques de la DLVAgglo, tels que des clubs de lecture, des rencontres d'auteurs et d'autrices, des expositions et bien d'autres activités passionnantes.

Ne manquez pas cette occasion de vous inscrire gratuitement en vous rendant à la Médiathèque le samedi entre 16 h à 18 heures avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou information supplémentaire.

Nous nous ferons une joie de vous accueillir et de vous aider à profiter pleinement de nos services.

*L'équipe de la Médiathèque
d'Esparron-de-Verdon*

ESPARRON-DE-VERDON LE BUDGET DE LA COMMUNE

Mieux comprendre un budget communal, quelques explications

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Beaucoup plus complexe qu'un budget ménager, le budget communal est à la fois un acte de prévision (c'est un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année) et un acte d'autorisation (c'est un acte juridique qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le conseil municipal).

Un budget communal ne fonctionne donc pas simplement comme une trésorerie, avec des entrées et des sorties : il résulte de l'équilibre comptable entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, via ses capacités d'autofinancement.

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante. En dépenses : les frais de personnel, les intérêts de la dette, les subventions aux associations, l'autofinancement (c'est-à-dire l'excédent dégagé par la section de fonctionnement). En recettes : les impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, contribution économique territoriale des entreprises), la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, les produits de l'exploitation du domaine et des services publics locaux.

La section d'investissement comprend les opérations en capital qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune. En dépenses : les travaux neufs, les grosses réparations, les acquisitions de terrains et d'immeubles,

le remboursement du capital des emprunts. En recettes : les subventions d'investissement, les fonds de concours à recevoir, les ventes de terrains et d'immeubles, les emprunts, les reversements du fonds de compensation de la TVA, l'autofinancement.

L'autofinancement fait le lien entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il met en valeur le patrimoine et l'équipement de la commune, son maintien et son développement. C'est l'excédent des produits de l'activité (la section de fonctionnement) qui le finance. Plus cet autofinancement

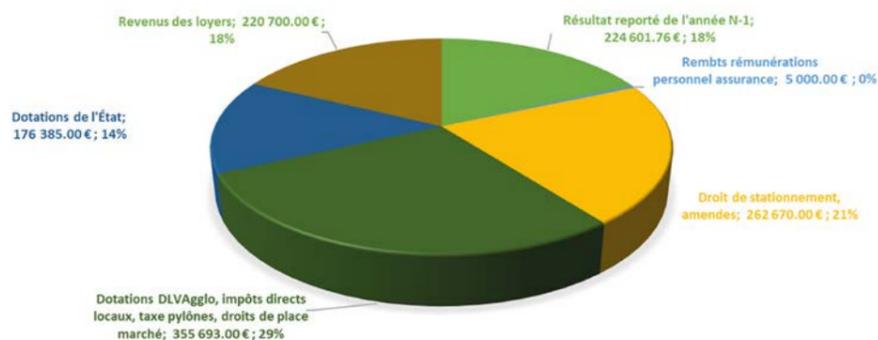
est important, plus la commune a de possibilités d'investir, et donc d'enrichir son patrimoine et d'accroître son attractivité, tant vis-à-vis d'une population nouvelle que vis-à-vis d'agents économiques cherchant à s'implanter. Le but de toute préparation budgétaire est par conséquent d'obtenir un autofinancement aussi élevé que possible.

Cet autofinancement doit prioritairement financer le remboursement du capital des emprunts (2/3) puis, avec le solde restant, financer des investissements nouveaux (1/3). Il est également important de prendre en compte les frais de fonctionnement

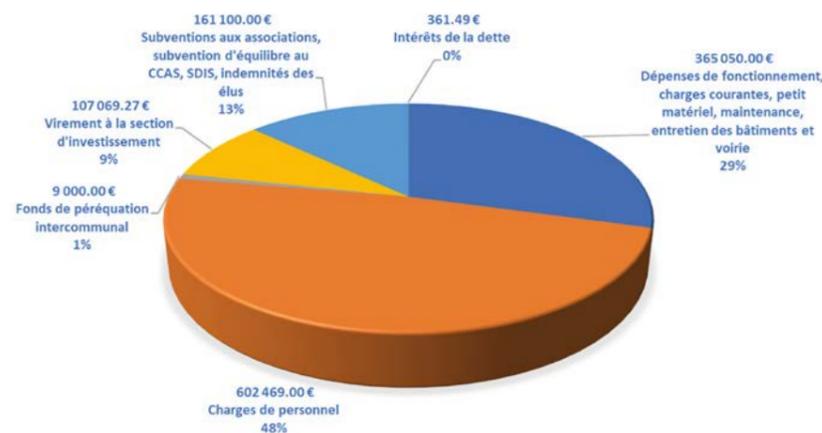
Pour 2023, le budget a été voté en équilibre en dépenses et en recettes sur les sections de fonctionnement pour 1 245 049,76 € et d'investissement pour 396 073,27 €.

Ces crédits se décomposent comme suit :

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



EN BREF

Recensement : À la suite du recensement effectué en début d'année, la population de notre commune est établie à 380 habitants en baisse de 5% par rapport aux 400 habitants recensés en 2018. Nous remercions Magali Negre et Gilles Nay pour leurs actions dans leurs rôles respectifs de coordonnateur communal et d'agent recenseur. ■

Personnel : Magali prend en charge désormais l'accueil de la mairie en plus de ses activités d'agent de prévention et de remplaçante de Joëlle à l'agence postale, ce qui permet à Brigitte de s'occuper à temps plein de l'urbanisme et de la comptabilité. A noter que l'entretien des bâtiments communaux est maintenant sous-traité à un prestataire de services. ■

Salle polyvalente : Vous avez sans nul doute constaté de visu que les enduits extérieurs et les peintures intérieures ont été refaites éliminant les stigmates de l'âge : coulures et autres traces noires. Belle rénovation de notre salle des fêtes. Au fait, avez-vous remarqué que les rideaux ont également été remplacés ? ■

LES GAZELLES DU VERDON, À LA CONQUÊTE DU DÉSERT MAROCAIN

L'Esparronnaise, Emilie Daumas Dallo accompagnée de Nathalie Buisson originaire de Gréoux-les-bains, aiment l'aventure, les défis et surtout la solidarité. Afin de concrétiser leur rêve, elles ont décidé de participer du 10 au 22 octobre 2023 à la 22^e édition du Trophée Roses des Sables.

Si ce projet retient votre intérêt et que vous souhaitez apporter votre soutien à l'action humanitaire, nous vous invitons à contacter Emilie au 06 08 69 72 84

C'est la première fois que ce binôme se lance dans un rallye-raid, épreuve 100 % féminine. Souhaitons-leur une belle aventure !

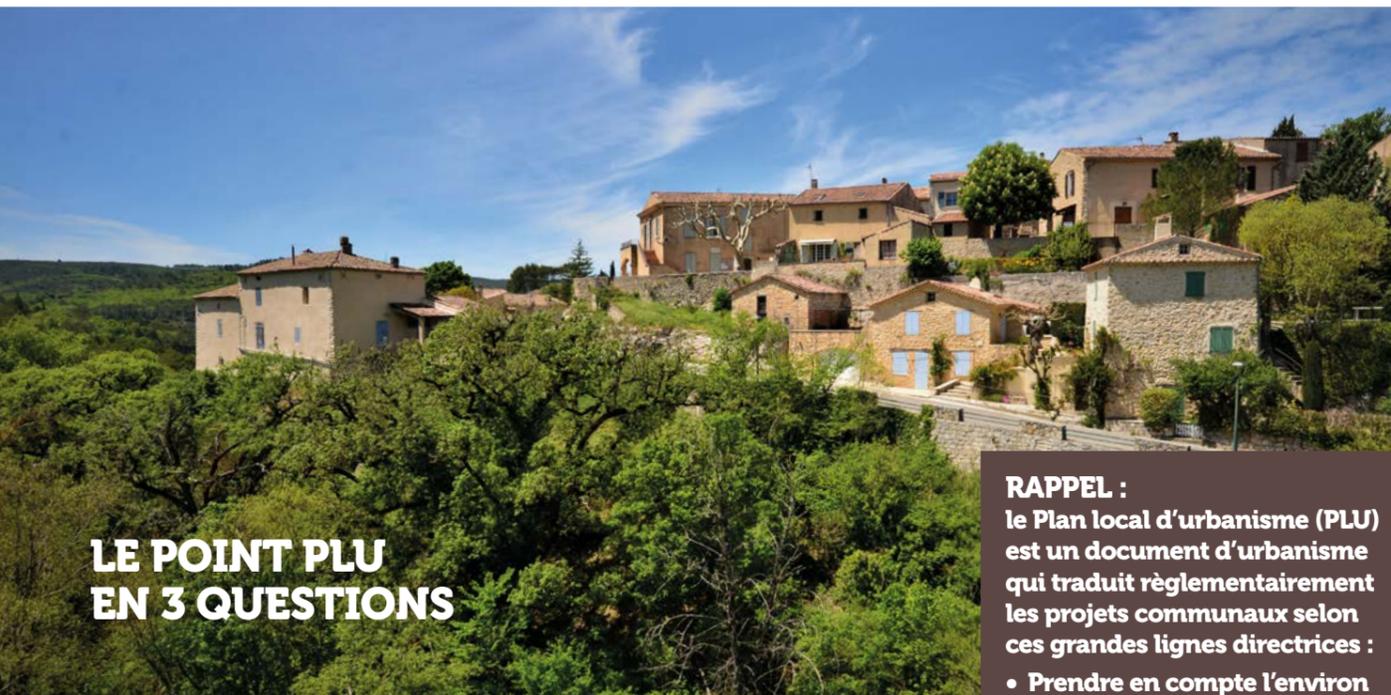


générés ensuite par le nouvel équipement acquis par la commune (qui varient de 2 à 20% de frais de fonctionnement selon les investissements réalisés).

L'année budgétaire 2022 permet de dégager un résultat excédentaire de fonctionnement de 224 600€ avec des dépenses de 1 253 304 € et des recettes de 1 220 360 € et un report de l'exercice antérieur de 247 000 €. En investissement, il y a eu 372 000 € de recettes et 292 300 € de dépenses.

Principaux investissements 2023 programmés

Acquisition de terrains	35 360.00 €
Acquisition de matériel (webcam touristique, remorque, souffleur, gerbeur, cuisinière, embarcation électrique)	94 400.00 €
Travaux de voirie chemin de la Grangeonne)	15 000.00 €
Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde	1 500.00 €
Elaboration du PLU	10 000.00 €
Réfection du retable, du tableau et restauration du mur (église de Saint-André)	36 520.00 €
OLD	23 400.00 €
Aménagement du stationnement (cheminement piétonnier et barrières 5e crique)	20 000.00 €
Défense incendie	15 000.00 €
Toilettes du port	1 800.00 €
Autorisations de programmes : rénovation mairie et ancien cimetière	10 000.00 €
Sentier botanique	10 000.00 €
DUP Hubac du Déffends	17 040.00 €
Mise à l'eau communale	10 000.00 €
Remboursement du capital de la dette	30 542.06 €
Restes à réaliser année 2022	65 511.21 €
TOTAL DEPENSES	396 073.27 €



LE POINT PLU EN 3 QUESTIONS

Où en est l'élaboration du PLU ?

L'élaboration du PLU a fait l'objet d'une première présentation publique en décembre 2020. Depuis, la commune a travaillé sur la partie réglementaire en association avec les services de l'Etat.

Le zonage et le règlement doivent en effet être compatibles avec la Loi Montagne, qui limite fortement la constructibilité, avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la DLVA, qui encadre les potentialités de développement, et avec les Plans de Prévention des Risques Naturels, dont celui lié aux risques de Feux de Forêt.

La Commune a travaillé avec la DDT en 2021 sur la question des périmètres des campings, de la requalification de la base nautique, des projets d'urbanisation autour du village. Elle a pu présenter en fin d'année 2022 une partie de son PLU à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). Le travail peut donc se poursuivre et la dernière étape est prévue avant l'été 2023 : les élus présenteront le PLU à l'ensemble des Personnes Publiques Associées pour avis, avant de lancer l'enquête publique.

Quelles sont les prochaines dates clefs ?

Mai 2023 :

Rencontre avec les administrations, les Personnes Publiques Associées que sont l'Etat, la Région, le Département, la DLVA, le Parc Naturel Régional du Verdon, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerces et d'Industrie, la chambre des Métiers, l'institut National des appellations d'origine, le centre national de la propriété forestière, ainsi que les communes voisines.

Juin 2023 :

Réunion publique ouverte à tous, au cours de laquelle le projet de PLU sera expliqué, suivie d'un débat avec la population.

Juillet / août 2023 :

Exposition publique du PLU en mairie avec mise à disposition d'un « livre blanc », sur lequel vos contributions sont attendues.

Automne 2023 :

Conseil municipal « arrêtant » le projet de PLU, puis saisine officielle des administrations, et organisation de l'enquête publique.

RAPPEL :

le Plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui traduit règlementairement les projets communaux selon ces grandes lignes directrices :

- Prendre en compte l'environnement, les risques et les paysages
- Protéger les espaces agricoles : ressource précieuse à préserver de l'urbanisation
- Limiter la consommation de l'espace due à la croissance de l'urbanisation, favoriser la densification
- Stopper le «mitage» des espaces naturels ou agricoles par les espaces résidentiels

Qu'est-ce que l'enquête publique ?

Les dates d'enquête seront prescrites par un arrêté municipal. Des affiches jaunes ainsi que le site Internet et la Presse Locale informeront les habitants des dates d'enquête. L'enquête dure 1 mois. Elle est menée par un Commissaire Enquêteur Indépendant nommé par le Tribunal Administratif. Son rôle est de recevoir le public et de contrôler le bon déroulement de l'enquête. A l'issue de l'enquête il rédige son rapport et donne un avis motivé sur le PLU. Le conseil municipal peut modifier le PLU à l'issue de l'enquête publique, pour prendre en compte les demandes des habitants, tant que celles-ci ne viennent pas en contradiction avec la réglementation.

UN COMPOSTEUR PARTAGÉ POUR RÉDUIRE AU MAXIMUM LES DÉCHETS...

En février 2023, DLVAgglo a lancé un appel à projet à l'ensemble des communes de DLVAgglo, pour développer des sites de compostage partagé dans les communes.

La commune souhaite s'inscrire dans le projet de compostage intercommunal proposé par DLVAgglo.

L'objectif étant d'offrir une solution de gestion de proximité des biodéchets aux habitants ne disposant pas d'extérieur ou ne pouvant pas composter à leur domicile. Il est complémentaire au compostage individuel, qui lui est facilement accessible aux personnes ayant un jardin.

Les biodéchets représentent environ 30% de la poubelle des ordures ménagères d'un foyer. Le compostage de proximité permet de les valoriser directement

là où ils sont produits sans avoir à les déplacer vers le site d'enfouissement. Cela contribue à la maîtrise des coûts liés au transport et au traitement. Cette gestion participe également à la diminution des gaz à effet de serre (absence de transport) et au retour au sol des matières organiques (utilisation du compost dans les jardins, espaces verts...).

Ce premier site de compostage partagé sera installé à l'automne 2023.

Il sera équipé de bacs en bois dont un bac de dépôts des déchets organiques, un bac de



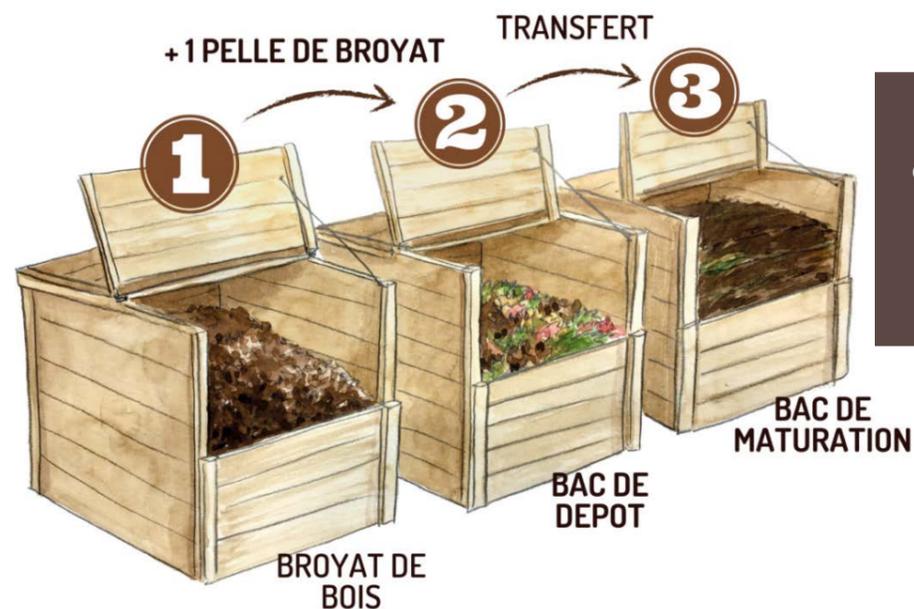
maturation et un bac de stockage de matière sèche. Une signalétique dédiée mentionnera les consignes de dépôts des déchets. Le compost produit sera mis à disposition des usagers et utilisé en tant qu'amendement organique pour les espaces verts de la commune.

Les habitants souhaitant s'inscrire dans ce projet seront équipés d'un bio-seau et d'un guide du compostage. Le Maître composteur DLVAgglo leur dispensera une formation afin d'intégrer les bons gestes et sera présent une fois par

mois pour assurer le suivi technique et l'information aux usagers.

La commune nommera un élu référent pour suivre le projet ainsi qu'un à deux référents de site (agents techniques, habitants volontaires) qui seront accompagnés et formés afin d'assurer un entretien régulier.

Cette équipe se mobilisera pour vous offrir un nouveau service et donner une seconde vie à nos déchets.



Si vous souhaitez contribuer à ce nouveau projet en devenant habitant référent, ou simplement en apportant vos biodéchets merci de nous en informer : mairie@esparrondeverdon.fr

LE FRELON ASIATIQUE, GRAND PRÉDATEUR DES ABEILLES

Véritable fléau depuis son apparition remontant à une vingtaine d'années dans le Sud-Ouest de la France, le frelon asiatique est un nuisible très invasif. C'est un redoutable prédateur pour les abeilles mais aussi une menace pour la biodiversité sauvage et les autres pollinisateurs, sans oublier ses dangers pour la population.

Comment le reconnaître ?

Il est plus petit que le frelon européen, il a le dos plus foncé et surtout les pattes jaunes !

Quelle est la période idéale pour capturer les reines ?

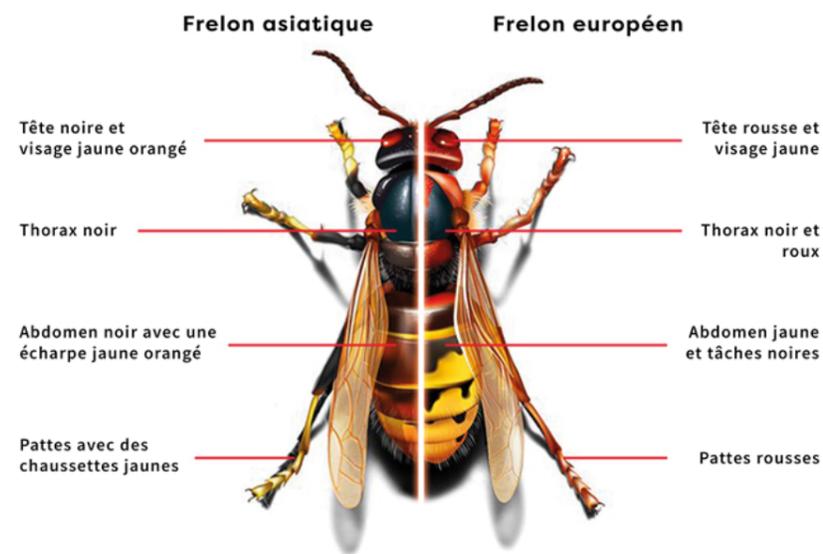
Entre mi-février et mi-juin, nous pouvons lutter contre son développement en organisant un piégeage.

Comment faire enlever un nid ?

A partir de mi-juin, période qui correspond à la fécondation des futures reproductrices seule la destruction des nids est possible mais n'intervenez pas seul ! Le frelon asiatique devient agressif s'il se sent menacé et vous risquez de provoquer une attaque collective. Cela est l'affaire de professionnels, plus précisément d'un désinsectiseur agréé tel que Fabrice de Saint-Martin-de-Brômes (Tel : 06 16 58 53 92).

Afin de pouvoir réaliser des statistiques, nous vous serions reconnaissants de nous faire part de vos actions en contactant la mairie.

Ensemble nous pouvons agir pour les abeilles et plus généralement pour la biodiversité.



Comment fabriquer un piège à frelons asiatiques

- Couper le goulot de la bouteille n°1.
- Percer le bouchon (un trou de 8 mm pour laisser entrer les insectes) et le fond de la bouteille (des trous de 6 mm qui laisseront passer l'odeur du mélange qui attirera les frelons).
- Enfoncer le goulot dans la bouteille.
- Couper le culot de la bouteille n°2 et enfoncer dedans le culot de la bouteille n°1.
- Percer la bouteille n°1 de trous de 5 mm. (permettant aux autres insectes de quitter le piège).
- Découper le reste de la bouteille n°2 afin de réaliser un chapeau pour le piège. Faire des trous pour laisser passer des fils qui permettront d'accrocher l'ensemble.

L'APPÂT
Composé d'un mélange (à quantité égale) :

- bière ou cidre
- sirop de cassis ou fruits rouges
- vin blanc

OÙ L'ACCROCHER
Là où vous constatez leur présence (et hors de portée des enfants) :

- en hauteur dans un arbre fruitier
- près d'un mur (que les frelons utilisent pour la construction des essaims)

QUAND L'UTILISER
A partir du mois de février (fin de l'hivernation)

Mélange disposé au fond du culot

EN BREF

Participez à la sauvegarde des ruines de la Chapelle Notre-Dame : Située dans l'ancien cimetière d'Esparron de Verdon, ce lieu emblématique en décomposition connaît l'abandon. Dans le but de préserver ce patrimoine, la commune s'est associée à la Fondation du Patrimoine dans le cadre d'un appel aux dons. Votre soutien s'avère donc indispensable ! Récupérez le bulletin de don à la mairie ou sur le lien :

www.fondation-patrimoine.org/86377 ■

Les parlementaires à l'écoute des élus : Jeudi 11 mai, M. Jean-Yves ROUX, sénateur des Alpes de Haute-Provence a été accueilli par les élus de la mairie, une occasion d'aborder des questions importantes. Le sénateur s'est engagé à soutenir les différents projets présentés lors de cette rencontre. ■

DEUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS À ESPARRON-DE-VERDON

Depuis quelques jours, les Esparronnais ont découvert un nouveau commerce,

Il s'agit de Manon et Dylan, la sandwicherie « La Bohème » qui vous propose du pain, des viennoiseries et un large choix de variétés et de saveurs.

Ouverture tous les jours de 7 h à 19 h en haute saison et sauf le mardi en basse saison.

Contact : tél. 06 64 86 18 01

Mail : laboheme.verdon@gmail.com



AAPPMA VERDON COLOSTRE C'EST LA SAISON, OSEZ LA PÊCHE !

Un loisir pour tous, une carte pour chacun, voici les nouveaux tarifs des cartes de pêche !

• Carte Interfédérale pour 91 départements	105 €
• Carte Personne majeure pour le département du 04	80 €
• Carte Femme	36 €
• Carte Personne mineure de moins de 12 à 18 ans	22 €
• Carte Découverte -12 ans	7 €
• Carte Hebdomadaire	34 €
• Carte Journalière	16,5 €

Très Bonne Saison 2023 à tous.

Et surtout n'oubliez pas que quand on adhère à l'AAPPMA VERDON-COLOSTRE on attrape des MONSTRES !



LE CNEV

LA 56^e SAISON ET UNE PREMIÈRE !



Depuis son ouverture le 1^{er} mars, l'équipage du CNEV a pris le cap de sa 56^e saison

La 21^e Edition de la randonnée au fil de l'eau « FUSION VERDON » dimanche 2 avril a ouvert les festivités de nos nombreuses manifestations programmées cette année avec une grande nouveauté, dimanche 30 avril : l'organisation par le CNEV, avec le comité Régional PACA SURF, d'une course de Stand Up Paddle (SUP) sur le lac. C'était la 1^{ère} course de SUP du championnat Régional PACA de SUP RACE, une première en eau intérieure Paca, sur le lac

d'Esparron-de-Verdon et sur l'ensemble de notre territoire. La ligue SUD PACA de Surf souhaitant développer la pratique de l'activité et les épreuves en lac intérieur, le CNEV s'est rapidement positionné pour être l'organisateur de cette 1^{ère} épreuve du championnat PACA.

Les coureurs présents sont venus pour marquer des points en vue d'une sélection au championnat de France sur un parcours de 12 km.

Epreuve ouverte à tous les pratiquants, les non licenciés étaient sur les parcours de 3 et 6 km en loisir.

73 coureurs ont pris le départ et le 1^{er} a franchi les 12 km en 1h05.

Cet événement sportif innovant et important organisé sur « les ailes de la saison » a permis la reconnaissance de notre structure et du territoire par tous les coureurs et leurs accompagnateurs (110 personnes accueillies) et une participation au développement économique du village et des alentours. En effet les concurrents étaient présents dès le samedi sur site et pour 3 jours (jours fériés du 1^{er} mai oblige)

Nous souhaitons cette action pérenne sur les années futures.

L'OTC du pays de Manosque était partenaire de cet événement ainsi que la commune d'Esparron.

Notre traversée de cette année sera jalonnée de journées sportives, festives ou de loisir où nous espérons vous accueillir.

Pour nous contacter :
Téléphone : 04.92.77.15.25
E mail : cnev@orange.fr
Site internet : cnev.free.fr

T'CAP

CONVIVIALITÉ ET MISSION CARITATIVE AU PROGRAMME

Le printemps est là, la nature s'éveille... T'CAP aussi avec un programme riche pour cette nouvelle année : voir le programme des manifestations page 16



Pour nous contacter : tcap@orange.fr

La soirée dédiée aux chats le samedi 22 avril a été un franc succès avec 100 personnes que nous remercions chaleureusement pour leur présence. La soirée a permis de collecter 2030 € de bénéfice pour la stérilisation des chats errants de la commune. Pour information, en 2022, 17 chats ont été stérilisés pour une somme de 1700 €. Pour ce début d'année, 5 chats sont déjà passés chez le vétérinaire.

Un énorme merci également à tous les bénévoles qui sont venus nous aider à réaliser cette soirée, sans eux nous n'y serions pas parvenus.

Nous souhaitons à toutes et tous de profiter de chaque instant, de savourer amitié, convivialité, amusements et partages.

L'équipe T'CAP

LE COF

LE COMITÉ DES FÊTES CONTINUE SUR SA LANCÉE

Avec ses 166 membres et environ une cinquantaine d'activités, gratuites pour la plupart : repas et soirées à thème pour tous les goûts et tous les âges (costumée, foot, jeux de société, karaoké, blind test, Olympiades,...), mais aussi des rencontres artistiques deux fois par mois avec pour cette période, la participation de Mathilde Mercinier, Angèle Esposito, Josiane le Pann, et Aline Pourtier que nous remercions chaleureusement pour tout leur temps et leur patience. C'est l'occasion de passer du temps ensemble à partager son travail, ses connaissances... Tout ça avec une boisson chaude et des petites douceurs faites maison.

Cette période a aussi été l'occasion de faire une collecte de dons pour la maison de retraite où se trouvent quelques-uns de nos anciens. Ces dons sous la forme de bijoux, foulards, produits de soins et d'hygiène serviront au loto qui a lieu chaque vendredi sous l'égide de Benjamin Jaeckel.

En parlant de loto, cette année, nous avons eu la chance de faire un grand loto ouvert à tous avec de jolis lots et des dons de nos commerçants Esparronnais, mais aussi d'autres commerces de Gréoux, Quinson et Manosque et deux voyages l'un à Lloret del mar et l'autre à Disneyland Paris. Nous n'oublions pas non

plus, les plus jeunes qui ont la chance de participer à des goûters lecture et des ateliers créatifs : lettre au Père Noël, thème de l'hiver ou thème de l'eau pour la fête du lac (avec une exposition des œuvres dans Esparron) et un loto réservé uniquement au moins de 14 ans qui a fait le bonheur de nos chers bambins.

Et bien sûr, certaines activités comme le step abdos fessiers, le body control et la gym douce (pas si douce que ça d'ailleurs) continuent pour le plus grand plaisir de nos sportifs de tout âge.

Mais le Comité des Fêtes ne s'arrête pas là. Son programme est déjà clôturé jusqu'à fin août et vous promet des animations

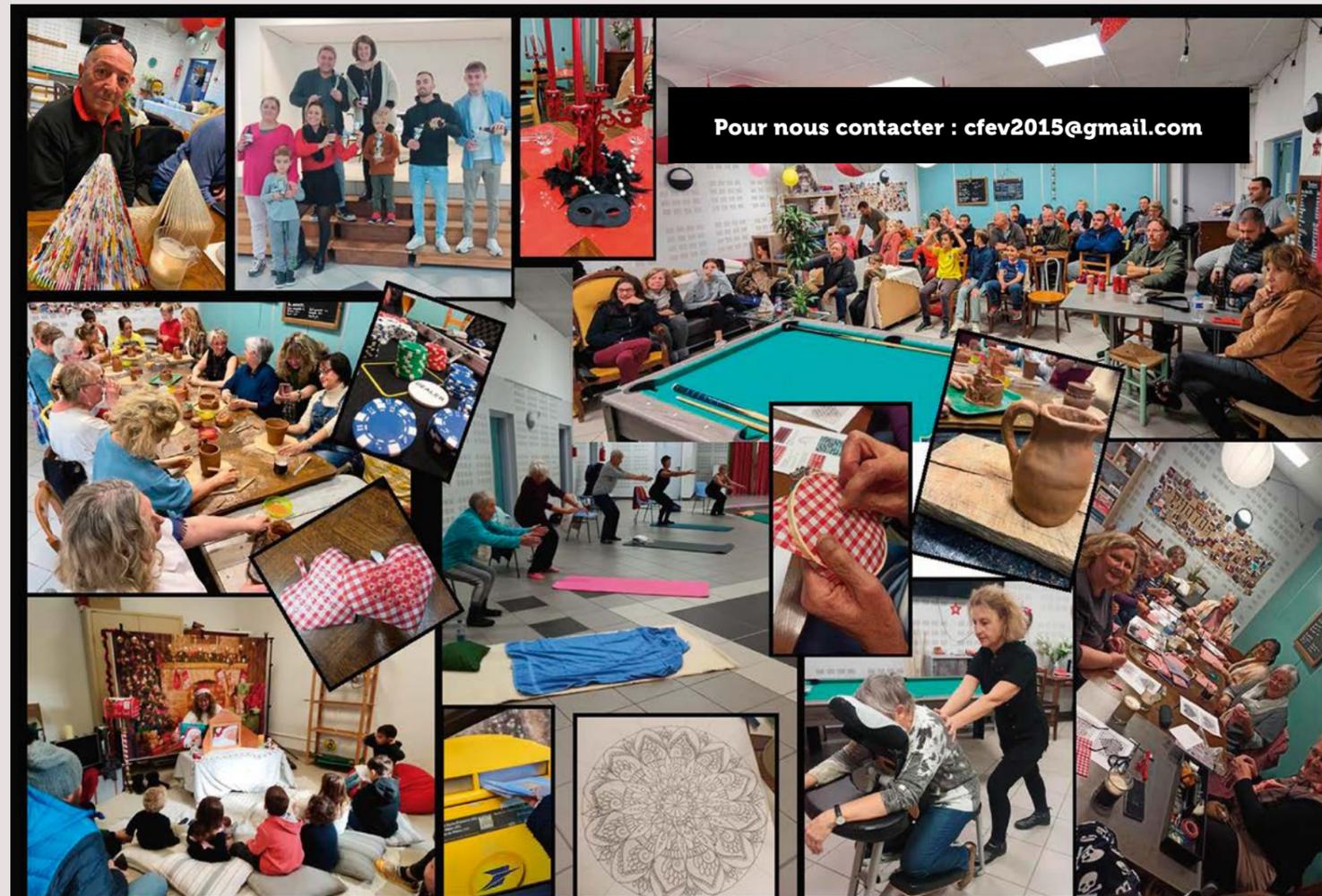
culturelles adaptées à tous les âges et pour tous les goûts.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous remercie pour votre investissement, votre présence, votre soutien et vous souhaite un printemps joyeux et chaleureux et un été à l'ombre de nos jolis chênes les pieds dans l'eau.

Au plaisir de vous voir !

*Sandrine Volle,
Présidente du Comité des Fêtes
et toute son équipe
de joyeux lurons*

Retrouvez le programme avec nos prochaines activités en page 16



Pour nous contacter : cfev2015@gmail.com

PÈRE ET MAIRE, LES ENJEUX DE LA DISCORDE !

Les relations entre les curés de village et les autorités locales n'ont pas toujours été simples ! Ainsi, au sein même de notre commune d'Esparron / Albiosc, trois écrits relatent à trois époques différentes (1790, 1887 et 1907) «l'entente cordiale» qui régnait entre les deux protagonistes.

En tout état de cause, ces trois anecdotes illustrent bien les types de tensions et de conflits qui pouvaient survenir entre le maire et le curé dès lors qu'une partie cherchait à déborder l'autorité de l'autre...

Il était une fois la Révolution

Le premier témoignage est tiré de l'ouvrage «Histoire religieuse du département des Basses-Alpes pendant la Révolution» écrit par l'abbé M.-J. Maurel en 1902.

L'auteur commente, en page 66 et 67, les positions du Directoire Départemental qu'il considère bienveillant à l'égard du clergé, dans la mesure où cette instance "ne demandait pas mieux que de trouver dans la personne des curés de campagne des auxiliaires utiles pour l'aider à faire exécuter les lois et à maintenir la tranquillité publique».

Ainsi, le Directoire s'adressait-il à chaque curé de canton à la date du 15 août 1790 :

«... vous êtes un des pasteurs, un des pères-nés des peuples [...]. Vous les avez constamment sous les yeux, vous connaissez leurs besoins, vous connaissez leurs ressources ; nous n'hésitons pas à associer à un très grand bien qui est à faire. Il s'agit de forcer au travail les personnes valides, il s'agit de donner du pain à celles qui, par des infirmités, ne peuvent pas s'en procurer. Il convient, à cet effet, avant toute autre chose, de

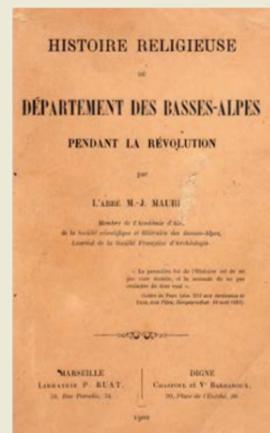
connaître les individus de chaque municipalité et le montant des œuvres pies... Nous saisissons cette occasion pour vous prier de ne pas cesser un seul instant de recommander aux peuples l'obéissance la plus absolue aux lois qui sont la volonté de tous, en font le bonheur et la sûreté. Soyez assurés que nous nous empresserons de faire valoir votre zèle à l'Assemblée nationale.» (arch. dép., corresp. gén., L.I., 139, 15 août 1790)

L'auteur réaffirme la bienveillance du Directoire "soit quand il réprime l'incartade de quelques habitants du village d'Allemagne qui se permirent de faire irruption dans l'église afin d'en sortir les bancs des particuliers (voir notre

ouvrage sur le brigandage dans les Alpes, p.29.), soit lorsqu'il rabat les prétentions pour le moins singulières du maire d'Esparron du Verdon⁽¹⁾, qui s'avisait de vouloir régler à sa manière le cérémonial des processions et de modifier, suivant un rite à lui, le coutumier de la paroisse touchant les bénédictions.»

Et le Directoire de rappeler au maire à la date du 30 août : «La puissance temporelle ne doit pas mettre la main sur l'encensoir.»

Commentaire ultime de l'abbé Maurel sur cet épisode, à quelques années de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 : "Belle et sage maxime qui, hélas, fut trop tôt démentie !»



Un "Don Camillo" à l'Esparronnaise !



Le curé Guichard jetant son filet à la confluence Colostre/Verdon, carte postale éditée par lui-même vers 1900! (archives GM)

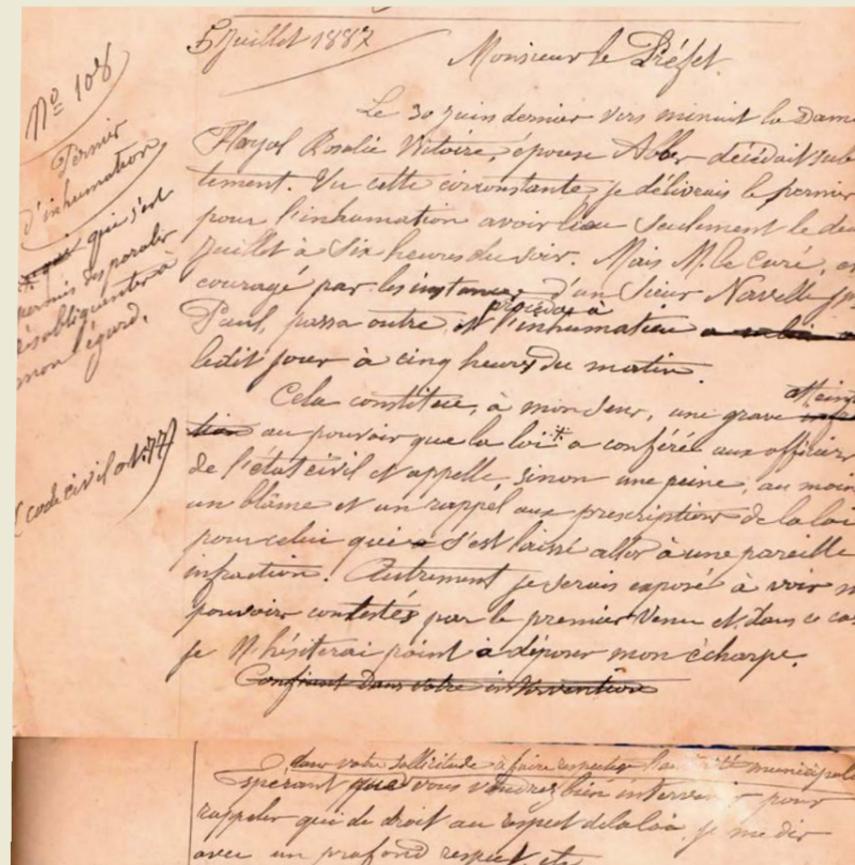
Poudre à récurer, détergent et levure de bière...

... Ou quand le curé d'Esparron n'en fait qu'à sa tête afin de procéder à l'inhumation d'une habitante du village.

Le 5 juillet 1887, suite à ce mini-séisme, le maire d'Esparron - Arnaud Joseph Anselme - prend sa plume la plus ardente et écrit à Monsieur le préfet : "Le 30 juin dernier vers minuit la dame Flayol Rosalie Victoire, épouse Abbes, décédait subitement. Vu cette circonstance je délivrais le permis pour l'inhumation avoir lieu seulement le deux juillet à six heures du soir. Mais M. le Curé, au courage par les instances d'un sieur Navelle Joseph Paul, passa outre et procéda à l'inhumation ledit jour à cinq heures du matin. Cela constitue, à mon sens, une grave atteinte au pouvoir que la loi (code civil art. 77) a conféré aux officiers de l'état civil et appelle, sinon une peine, au moins un blâme et un rappel aux prescriptions de la loi pour celui qui s'est laissé aller à pareille infraction ! Autrement je serais exposé à voir mes pouvoirs contestés par le premier venu et dans ce cas je n'hésiterai point à déposer mon

rapport dans votre intendance.

Cela constitue, à mon sens, une grave atteinte au pouvoir que la loi (code civil art. 77) a conféré aux officiers de l'état civil et appelle, sinon une peine, au moins un



Courrier n°108, registre des courriers mairie (archives GM)

blâme et un rappel aux prescriptions de la loi pour celui qui s'est laissé aller à pareille infraction ! Autrement, je serais exposé à voir mes pouvoirs contestés par le premier venu et dans ce cas je n'hésiterai point à déposer mon

rapport dans votre intendance. Espérant que dans votre sollicitude à faire respecter l'autorité municipale vous voudrez bien intervenir pour rappeler qui de droit au respect de la loi, Je me dis avec un profond respect etc..."

C'est dans le journal Le Pèlerin n°1601, en date du dimanche 8 septembre 1907⁽²⁾, que le maire d'Esparron nous donne en page 10 une belle leçon d'orthographe dans sa lettre adressée au curé qui pourrait bien être Charles Guichard, curé-photographe à Esparron-Albiosc de 1901 à 1907⁽³⁾.

Ce petit différent entre le maire et le curé aurait-il précipité le départ de ce dernier ? C'est précisément à partir de cette date de 1907 que Charles Guichard n'est plus curé d'Esparron et d'Albiosc et que nous perdons sa trace...



L'orthographe. — Le maire d'Esparron-de-Verdon (Basses-Alpes) adresse cette lettre au curé :

Monsieur le curé,
A partir d'aujourd'hui, je vous interdît toute sérémonie religieuse en déor de l'église sof pour les anterremements. Et pour la sônerie de l'Angelus que vous sonier abituellement auci à midi vous soneré auci à midi ou bien vous ne soneré pas du tout. Je vous défan en même, tant de vous aucuper dans votre église de la Municipaliter de la commune et ni de personne du pay.

M. le maire d'Esparron est partisan de la simplification de l'ortographe. Il accepterait volontiers qu'on écrivit, par exemple :

- Komensavati?
- Pamalétoi?
- Okifécho!
- Cépacroiabastépxi!
- Tapalgosièsec?
- Siméjépalso.
- Moijanai.... jtofunbok.
- Cépadrefu.
- Alonzi!

(1) Il pourrait s'agir du dénommé Bouteuil qui était officier public en 1793. (2) Remerciement à Bertrand Lohse pour la transmission de l'archive. (3) Annuaire administratif et commercial (1901-1907), Archives Départementales Digne.

LES PLANTES DE NOS GRANDS-MÈRES

Les petites salades sauvages

La nature est un grand jardin ; elle offre spontanément un grand choix de plantes comestibles, médicinales, tinctoriales et nos « anciens » savaient parfaitement les reconnaître.

Il existe un grand nombre de plantes qui, à l'état de jeunes pousses, étaient consommées en salade. C'étaient surtout les femmes et les enfants qui s'affairaient à la cueillette sauvage, laquelle constituait un complément de nourriture non négligeable.

A présent, ce geste de glane n'est plus nécessité mais plaisir et loisir.

Panier d'osier, sac en papier, petit couteau pointu, nous voilà prêts. Mais, pour toute cueillette à des fins comestibles, attention à la pollution. Il faudra proscrire les champs cultivés intensivement ainsi que les bords de route à grande circulation, se rapprocher plutôt des lieux incultes tels l'orée des bois et le bord des petits sentiers.

Voici donc, ici, quelques variétés, les plus courantes, de petites salades car il faudra toujours les ramasser à l'état de jeunes pousses, bien avant que la plante ne soit devenue coriace ; de nos jours, le palais n'est plus habitué à cette consistance.

Le pissenlit.

Le plus commun est le "dent-de-lion" [lou Pissochin]. Il peut se ramasser pratiquement toute l'année. C'est un aliment de qualité ; toute la plante est comestible : les feuilles en salade ou cuites, les boutons floraux crus avec la salade ou macérés au vinaigre comme des câpres, ou encore en confiture.

La roquette blanche ou jaune [la "ravenelle" la rouquette] se ramasse au printemps ou à l'automne. Prélever les jeunes pousses avant la floraison. Les feuilles sont découpées, les fleurs sont blanches ou jaunes ; quelle est la vraie ? quelle est la fausse ? Les avis sont partagés. Leur goût est piquant, poivré, très fort. Il faudra l'utiliser en mélange avec d'autres salades. Mais cuite, elle

perd de son piquant. Elle s'accommodera à merveille avec une sauce tomate ou tout simplement hachée comme du pistou dans des pâtes. Au printemps, la plante peut devenir très envahissante dans les champs incultes, surtout la blanche ; en pleine floraison, de loin, on pourrait croire à de la neige !

La doucette

(*Lactuca serriola*)

"laitue de St-Joseph" se consomme au printemps, lorsque les feuilles, allongées, forment encore de petites rosettes plaquées au sol, d'un vert tendre, brillantes et nervurées ; on les utilise très jeunes car des poils rêches se développent sur la partie inférieure des feuilles grandissantes.

Le pourpier

(*Portulaca oleracea*)

[lou bourtou- laïgo].

Récolté de mai à octobre, c'est une plante grasse aux feuilles charnues et brillantes dont les tiges varient du vert au rouge. Elle est souvent considérée comme une mauvaise herbe ; on la trouve partout, dans les champs, dans les jardins, elle s'invite même dans nos pots de fleurs. Son goût est acidulé, il est très riche en vitamines et en minéraux. Il se consomme cru en salade, cuit comme des haricots verts, en potage, etc.

Le salsifis

["la galinetta" lou boutadou].

On l'utilise de septembre à avril.

Ses fleurs et ses graines sont semblables à des pissenlits géants. Il est surtout reconnaissable lorsqu'il est en fleurs. Celles-ci sont jaune crème ; il en existe une variété moins courante avec des fleurs en forme d'étoile, vertes, rigides, au cœur rougeâtre. Les graines forment une boule vaporeuse comme le pissenlit, mais plus grosse. On pourra utiliser les jeunes feuilles en salade, mais aussi les racines comme légumes.

La laitue vivace

["herbe à lait, aurige" lou biéu, lou roucassiéu].

Elle a de jolies fleurs bleu violacé et des feuilles découpées, souvent tachées de pourpre. Ces feuilles, un peu molles, ont un goût qui rappelle celui de la noisette. C'est une salade douce, goûteuse, croquante ; elle se consomme crue ou cuite bouillie en omelette comme des poireaux. En Provence ces laitues se mangeaient traditionnellement à Pâques, arrosées d'une sauce chaude.

La chicorée

[lou acàri].

Ses fleurs d'un bleu céleste s'ouvrent le matin pour se fermer très tôt l'après-midi. Ses racines séchées et torréfiées servent à préparer la chicorée à café toujours consommée de nos jours. On la trouve au bord des chemins et des friches de septembre à avril.

Le cresson de terre

(*Cardamina hirsuta*)

est facile à remarquer ; c'est le frère du cresson d'eau en miniature : même forme, saveur identique. Il pousse dans les endroits humides, il arrive même d'en trouver dans nos pots de fleurs.

La campanule raïponce

["la rabette" lou ra- pounchoun]

est l'une des salades préférées des gens du Sud de la France. Rosette et racines se mangent d'octobre à juin. La plante est petite, plutôt grêle ; elle forme la première année une rosette. La tige florale possède de jolies corolles mauves, disposées en épis. Les feuilles sont ovales aux bords crénelés. On consomme les jeunes feuilles en salade mais aussi la racine

blanchâtre comme un petit radis. Son goût est très doux.

Le coquelicot

Les feuilles découpées, vert pâle, poussent en rosettes touffues.

Jeunes, très tendres, elles sont à mélanger avec d'autres salades.

La coustelline

(*Reichardia picroides*)

Elle se ramasse au printemps dans les talus et les éboulis. Ses petites feuilles longues, étroites, sont d'un vert un peu soutenu.

La pimprenelle

(*Sanguisorba minor*)

[l'armen- telo].

Cette jolie plante très décorative qui pousse un peu partout à des feuilles dentées au-dessus vert foncé et au-dessous blanchâtre. Elle est utilisée comme condiment dans la salade sauvage ou hachée dans diverses sauces auxquelles elle apporte un parfum et une saveur de noix fraîche ou de concombre.

La chondrille

[la salade du bâton].

Au printemps dans les champs incultes, elle se repère grâce aux

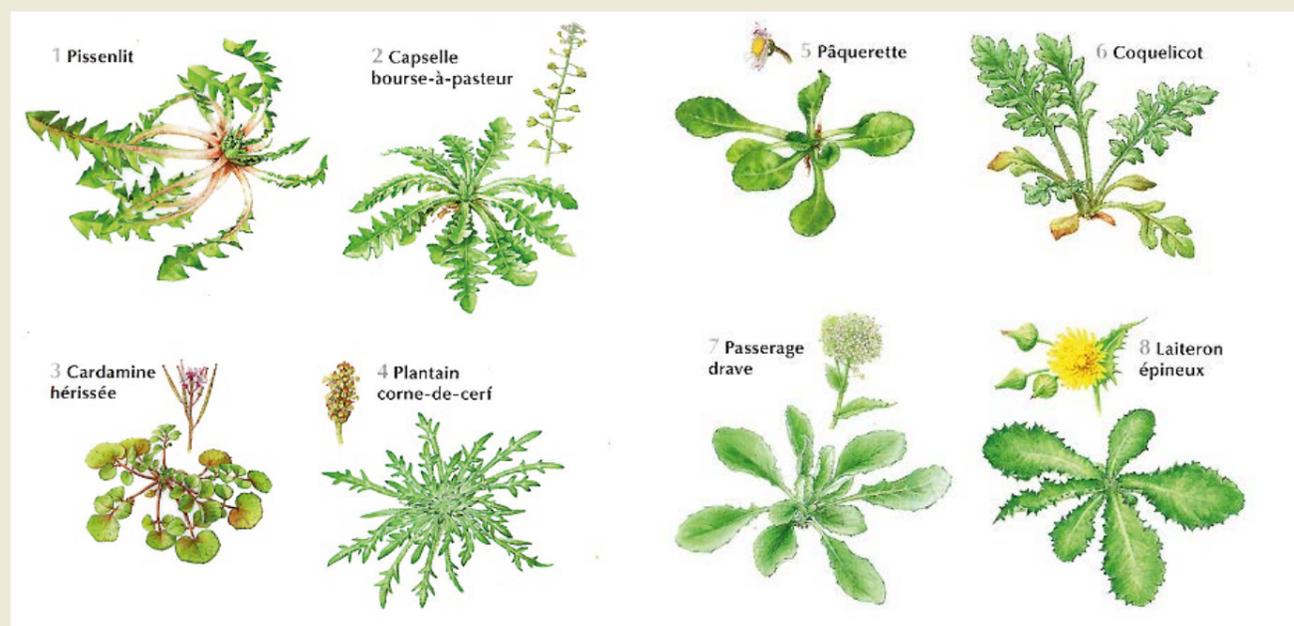
tiges sèches dressées de l'année précédente qui forment des bâtons plantés. Il faudra tirer dessus. De petites feuilles longues et étroites poussent en touffe à la base de la tige séchée. Les détacher délicatement. Il s'agit d'une salade tout à fait délicieuse.

Pour terminer, rappelons que si la glane est un droit très ancien (Edit du 2 novembre 1554), toujours en usage, il concernait les pauvres gens qui pouvaient ramasser les épis de blé après la moisson, entre le lever et le coucher du soleil.

Aujourd'hui, on glane des fruits délaissés, après la récolte ou bien ce qui n'est pas cultivé (baies, herbes aromatiques, légumes sauvages, champignons).

Mais pour les végétaux sauvages, le geste de glaner se transmet et s'apprend ; et si la glane, en termes juridiques est un droit, la cueillette sauvage reste une tolérance au bon vouloir du propriétaire du terrain. Alors glanez avec respect et sagesse et, surtout, ne ramassez que ce dont vous avez besoin.

Il faudra toujours laisser à la plante la possibilité de se reproduire.



NUMÉROS UTILES

POMPIERS **Tél : 18 ou 112**

GENDARMES **Tél : 17**

SAMU **Tél : 15**

INFIRMIÈRE **Tél : 06 99 85 53 16**

PHARMACIE DE GARDE **Tél : 32 37**

**CENTRE ANTIPOISON
ET TOXICOVIGILANCE** **Tél : 04 91 75 25 25**

MAIRIE **Tél : 04 92 77 12 23**

Email : mairie@esparrondeverdon.fr

Site internet : www.esparrondeverdon.fr

Facebook : Esparrondeverdon

ouverte Les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h
et les mardis et jeudis de 14 h à 17 h

SERVICE D'ASTREINTE **Tél : 07 48 72 66 12**
(en dehors des heures d'ouverture de la Mairie)

CCAS **Tél : 04 92 77 12 23**

LA POSTE

Horaires : Ouverte du lundi au vendredi 9h15 à 12h

OFFICE DU TOURISME **Tél : 04 92 78 01 08**

Email : greouxlesbains@tourisme-dlva.fr

MÉDIATHÈQUE

Salle polyvalente, petite salle au fond du couloir.

Horaires : tous les samedis de 16h00 à 18h00

DLVA / EAU ET ASSAINISSEMENT . **Tél : 04 92 78 41 33**

Email : regieeau@dlva.fr

URGENCE EAU DLVA **Tél : 06 86 31 32 55**

URGENCE ÉLECTRICITÉ **Tél : 0 972 675 004**

FOURRIÈRE AUTOMOBILE **Tél : 06 38 80 66 78**

DÉCHETTERIE (contact) **Tél : 04 92 70 34 00**

www.dlva.fr

Quinson : du lundi au samedi : 8h30 à 12h et 13h45 à 17h30. Fermée les dimanches et jours fériés.

Gréoux-les-Bains : du lundi au samedi : 9h à 12h et 13h30 à 18h30, le dimanche de 9h à 12h. **Tél. 04 92 78 01 71**

ACTES ÉTAT CIVIL

Naissance :

Charly
DONTENVILLE
le 19/01/2023

Naïs MACIAS
le 31/01/2023

César MACERA
le 25/02/2023

Arrivée :

Elisa MARCHAND
Sébastien MACIAS

Mariage :
Marie-Noëlle
RISPAIL et

Claude FINTZ
le 06/05/203

Décès :

Serge AURIAUX
le 18/01/2023

Carmen DE MARIA
le 01/05/2023

Andre WOEHL
dit «Dédé»
le 06/05/2023

MENTIONS LÉGALES

Direction de publication : M. le Maire

Responsable de la rédaction : Laurent Guiou

Rédaction et fabrication : Comité de rédaction du Petit Journal :
Laurent Guiou, Vincent Jaeckel, Laurence Lasserre, Philippe Lecq,
Bertrand Lohse, Christiane Mathiou, Guy Mombel, Jean-Marc Vibert

Crédits Photos : Esparron passion04 / Laurent Guiou

Impression : SEDI - Uzès

Date de parution : juin 2023 - Numéro 9

Avec l'aimable participation des agents de la commune, des responsables des associations et des élus d'Esparron-de-Verdon et Albiosc.

PLANNING DES MANIFESTATIONS

De juin à septembre	Concours hebdomadaires de Pétanque (La boule Esparronnaise)
Juillet et août	Tous les mercredis soirs au CNEV, soirées barbecues
31 mai	Repas de fin de saison au Cercle (COF)
18 juin	Brocante et vide greniers (T'CAP)
24 juin	Fête du quartier au centre du vieux village (COF)
6 juillet	Concert
8 juillet	Repas (La boule Esparronnaise)
15 juillet	Spectacle de marionnettes « Le Petit Chaperon Rouge » salle des fêtes (COF)
18 juillet	Cinéma en plein air avec la projection de: « Verdon, source de vie convoitée »
22 juillet	Fête foraine sur les parkings des commerces (COF) Bal de la Sainte Madeleine avec DJ Mathis (COF) Repas (La boule Esparronnaise)
28 juillet	Fête CNEV (CNEV)
Du 28 au 15 août	Pôle expo à la salle polyvalente (T'CAP)
2 août	Concert des Estivales avec Kool and the Girl (rock world festif)
5 août	Trio musical « Envole-toi » YOR parvis de la salle des fêtes (COF)
12 août	Fête foraine sur les parkings des commerces (COF) Bal des pompiers avec DJ Vincent (COF)
13 août	Repas (La boule Esparronnaise)
15 août	Concert « Mèfi » parking des commerces (COF)
17 août	Concert par les musiciens de l'orchestre Universitaire de Lille
19 août	Spectacle de marionnettes « Pierre et le loup » salle des fêtes (COF) Repas (La boule Esparronnaise)
9 sept.	Concert Récital Piano-Violon (M. Bourgois au piano et S. Giuliani au violon)
16 et 17 sept.	Journées du Patrimoine (APE/T'CAP)
17 sept.	Brocante et vide greniers (T'CAP)
24 sept.	Régate voile Radiocommandée VRC - Classe Laser (CNEV)
30 sept.	Journée nettoyage des berges du lac (CNEV)